



Rupture anticipée de bail

Par **ficelle34**, le **19/02/2013 à 19:16**

Bonjour,

je viens de me séparer de mon compagnon en raison de violences conjugales. J'ai donné un préavis à mon propriétaire, étant donné que je suis la titulaire du bail. Le contrat s'achève le 4 avril, mais j'ai dû quitter l'appartement, sur les conseils de l'assistante sociale, pour protéger mon intégrité physique. Mon compagnon est resté dans l'appartement qu'il refuse de quitter. J'ai demandé à mon propriétaire une résiliation anticipée du bail, pour ne pas avoir à payer deux locations en même temps, ce qui est très difficile pour moi en ce moment. Il a refusé, mais il a repris tout de même mes clés, sous prétexte de faire visiter l'appartement. Il me demande de payer encore le mois restant.

Que puis-je faire? A-t-il le droit de reprendre les clés, et de fait de m'empêcher l'accès à l'appartement, tout en me demandant de payer le mois restant du contrat?

Merci de vos conseils!

Par **Lag0**, le **19/02/2013 à 19:49**

Bonjour,

Oui, il en a le droit.

Le locataire est tenu de payer loyer et charges jusqu'au terme du préavis, et ceci même s'il quitte le logement avant cette date et en rend les clés. La seule chose qui décharge le locataire de cette obligation de payer est la relocation du logement.